

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**  
**Marché de prestations de services**

**TRAITEMENT PRÉVENTIF ANTI-TERMITES**  
**DES LOGEMENTS LOCATIFS S.IM.KO.**  
**MARCHÉ 2022**

**1. Pouvoir Adjudicateur**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès – BP 812  
97388 KOUROU CEDEX  
Téléphone : 0594 32 10 34  
Télécopie : 0594 32 29 95  
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

**2. Procédure de passation**

Marché à procédure formalisée – Appel d'offres ouvert.

**3. Objet de la consultation**

Traitement préventif anti-termites des logements locatifs de la S.IM.KO. en Guyane pour l'année 2022.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation, et sont répartis en trente-et-un (31) lots définis ci-après:

- ◇ LOT 01 – AMARYLLIS I – KOUROU
- ◇ LOT 02 – PACOULI – KOUROU
- ◇ LOT 03 – TOURMALINE – KOUROU
- ◇ LOT 04 – CATOURI – KOUROU
- ◇ LOT 05 – AQUIOUPOU – KOUROU
- ◇ LOT 06 – 39 PONTUS DEUX LACS – KOUROU
- ◇ LOT 07 – BERLIOZ – KOUROU
- ◇ LOT 08 – 29 REY MARTIN – KOUROU
- ◇ LOT 09 – 40 LLS GIOTTO – KOUROU
- ◇ LOT 10 – 44 LLS/LLTS GIOTTO – KOUROU
- ◇ LOT 11 – 30 LLS GIOTTO – KOUROU
- ◇ LOT 12 – 9 LLTS MANIL – KOUROU
- ◇ LOT 13 – 46 LLS ROCHES – KOUROU
- ◇ LOT 14 – 71 LLS SIMAROUBA – KOUROU
- ◇ LOT 15 – 20 LLS ROCHES BELLONY – KOUROU
- ◇ LOT 16 – 21 LLS ROCHES – KOUROU
- ◇ LOT 17 – 23 LLS ROCHES EBOUE – KOUROU
- ◇ LOT 18 – 19 LLS BOURG – KOUROU
- ◇ LOT 19 – 30 LLS ROCHES MIRACA – KOUROU
- ◇ LOT 20 – 30 PLI JADE – KOUROU
- ◇ LOT 21 – 6 LLTS AB 227 – KOUROU
- ◇ LOT 22 – RESIDENCE WACAPOU – KOUROU
- ◇ LOT 23 – PALMIERS – KOUROU
- ◇ LOT 24 – LES FRANGIPANIERS – MACOURIA
- ◇ LOT 25 – RESIDENCE SOLEIL – REMIRE MONTJOLY
- ◇ LOT 26 – AMES CLAIRES LOG. INDIVIDUELS – REMIRE MONTJOLY

- ◇ LOT 27 – RESIDENCE TARZAN – REMIRE MONTJOLY
- ◇ LOT 28 – ARSENE RABAN – CAYENNE
- ◇ LOT 29 – 4 LLS SAINT-ANTOINE – CAYENNE
- ◇ LOT 30 – CANDIDE – CAYENNE
- ◇ LOT 31 – 101 LLTS JARDIN DE L'UNION – CAYENNE

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

La consultation est lancée sans variante mais la proposition de variantes par les candidats est autorisée.

#### **4. Caractéristiques principales**

L'opération consiste à la réalisation du traitement préventif contre les termites sur les ensembles immobiliers visés au paragraphe 3 du présent document. Les travaux à exécuter sont définis dans le cahier des charges de l'opération annexé à cette consultation.

#### **5. Délai d'exécution**

La totalité des travaux sera réceptionnée au plus tard le 31 décembre 2022. Il appartient à l'entreprise de préciser son planning général d'intervention avec un détail par lot (délai en semaine). Le point de départ du délai est fixé par un ordre de service établi par le Maître d'ouvrage.

#### **6. Date prévisionnelle de début des travaux**

1<sup>er</sup> trimestre 2022

#### **7. Modalités de financement - paiement**

Voir documents de la Consultation

#### **8. Conditions de participation**

Les candidatures, offres et documents de présentation associés, seront entièrement rédigés en langue française.

L'unité monétaire retenue par l'organisme qui passe le marché est l'euro (€).

Capacité économique et financière : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

Capacité technique et professionnelle : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

#### **9. Justificatifs à produire**

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Avant toute notification, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra produire les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dont la liste est fixée par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés pourront être éliminés sur décision de l'Acheteur.

#### **10. Réception des offres**

Les offres seront déposées, uniquement sous forme électronique, sur le profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

### **11. Délai de remise des offres**

La date limite de remise des offres est fixée au **mercredi 12 janvier 2022 à 12h00**.

### **12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre**

Le délai d'engagement est de 120 jours.

### **13. Critères d'attribution**

La sélection des candidatures sera effectuée sur la base des critères suivants : capacités professionnelles, techniques et financières (moyens matériels et humains, qualifications professionnelles, références sur prestations similaires, chiffre d'affaires,...) après analyse du dossier de présentation générale réclamé dans les pièces relatives à la candidature.

**Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.**

### **14. Renseignements d'ordre administratif et technique**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur. Une réponse sera alors diffusée en temps utile à toutes les entreprises susceptibles d'être concernées.

### **15. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat, peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement, de se conformer à ses obligations.

### **15. Organe de publication**

- . JOUE
- . BOAMP n° 21-161422
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site internet [www.simko.fr](http://www.simko.fr) , « Appels à concurrence »

### **16. Date d'envoi de l'avis à la publication**

**Vendredi 10 décembre 2021**